



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2411 055

Le 17 janvier 2025

OBJET : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1)

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 4 novembre 2024, visant à obtenir, depuis les cinq dernières années, le nombre de collisions survenues dans la municipalité de Bécancour pour les tronçons suivants : Alphonse-Deshaies, Arthur Sicard, Des Cendrés, Duford, Georges E. Ling, Henri-Vallières, Jean-Demers, Louis-Riel, Marie-Louise Levasseur, Pierre-Thibault, Raoul-Duchesne et Yvon-Trudeau.

Conformément à la *Loi sur l'accès*, nous vous transmettons ci-joint un tableau faisant état des renseignements que nos systèmes d'information nous permettent d'extraire, soit le nombre de dossiers de la Sûreté du Québec concernant des collisions dans la municipalité de Bécancour, pour les tronçons et la période visée.

Afin de vous permettre d'apprécier ce tableau à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives et qu'il est difficile d'en contrôler la qualité, puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Étant donné les limites de nos systèmes d'information pour l'extraction de ces données, nous vous invitons à faire une demande d'accès au ministère des Transports qui serait susceptible de détenir ce type d'informations :

Ministère des Transports du Québec
700, boul. René-Lévesque Est, 29^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
Téléphone : 418 646-0160, poste 23013
lai@transports.gouv.qc.ca

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca.

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Renaud
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels
SQ-3503 (2016-06-22)



NOMBRE DE DOSSIERS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DE COLLISIONS
POUR CERTAINS TRONÇONS DE LA MUNICIPALITÉ DE BÉCANCOUR

TYPE DE COLLISIONS	ANNÉES				
	2020	2021	2022	2023	2024**
Alphonse-Deshaies					
Collision dommage matériel +2000\$	1	1	0	1	1
Collision blessés légers	1	0	1	1	0
Arthur Sicard					
Collision dommage matériel - 2000\$	0	0	1	0	0
Collision dommage matériel +2000\$	0	0	1	4	0
Collision blessés légers	0	2	1	0	0
Des Cendrés / Parc Industriel*					
Collision délit de fuite CSR	0	1	0	1	0
Collision dommage matériel +2000\$	6	2	4	7	1
Collision dommage matériel - 2000\$	1	0	0	0	1
Collision blessés graves	0	1	0	0	0
Collision blessés légers	1	1	3	3	2
Duford	0	0	0	0	0
Georges E. Ling					
Collision dommage matériel +2000\$	0	0	0	1	0
Henri-Vallières	0	0	0	0	0
Jean Demers	0	0	0	0	0
Louis-Riel*					
Collision dommage matériel +2000\$	0	0	0	0	1
Collision blessés légers	1	0	0	0	1
Marie-Louise Levasseur	0	0	0	0	0
Pierre-Thibault					
Collision dommage matériel +2000\$	0	1	1	0	0
Collision blessés légers	0	0	1	0	1
Raoul-Duchesne*					
Collision dommage matériel +2000\$	3	2	1	0	1
Collision dommage matériel - 2000\$	0	1	0	1	0
Collision blessés légers	1	1	0	0	1
Yvon-Trudeau					
Collision blessés légers	0	0	0	0	2

Source: Direction de la gouvernance et de l'innovation technologique, Sûreté du Québec

Mise à jour: 2024-11-12

Veuillez noter que les tronçons marqués d'un astérisque () s'étendent au-delà du secteur identifié dans la demande. Par conséquent, il est possible que les collisions répertoriées ne se soient pas produites précisément dans la zone identifiée.

**Veuillez prendre en note que les données pour l'année 2024 couvrent uniquement la période s'étalant du 2024-01-01 au 2024-11-12.

Afin de vous permettre d'apprécier ces tableaux à leur juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives et qu'il est difficile d'en contrôler la qualité, puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.